

Personnels de vie scolaire, ATSS et agents des collectivités **LES GRAND·ES OUBLIÉ·ES** **DES MESURES DE PROTECTION FACE AUX** **CHALEURS** **LA CGT EST INTERVENUE.**



L'impréparation du ministère sur les mesures à prendre face aux épisodes de canicules et vagues de chaleur n'est plus à démontrer.

Les aménagements décidés localement par les directions d'établissement **semblent à géométrie variable : certaines catégories de personnels ne sont pas sujet à la nécessité de protection contre les fortes chaleurs.**

En effet, de nombreux établissements adaptent les horaires de cours voire ferment sur les heures les plus chaudes, libérant de fait élèves et enseignantes. **Mais les personnels de vie scolaire, les personnels administratifs, techniques santé sociaux et les agentes des collectivités sont contraintes de rester dans les établissements** pour continuer leurs missions et ce, parfois même sans aménagements !

La CGT est intervenue et a gagné sur certains établissements auprès de la DSDEN pour **exiger des consignes claires pour les personnels ATSS, des mesures de protection pour les vies scolaires et des aménagements réglementaires**. La DSDEN s'est engagée à prendre des mesures. Pour rappel, l'arrêté de mai 2025 sur la protection lors des épisodes de chaleur **est une victoire de la mobilisation des travailleur·ses et de la CGT**. Maintenons la pression pour faire valoir nos droits !

LA CGT EDUC' DÉNONCE

CETTE SITUATION ET EXIGE :

- **L'égalité de traitement** entre les personnels
- Des **consignes nationales et académiques claires**, applicables immédiatement ;
- **La protection effective des personnels et élèves vulnérables**, sans attendre des procédures interminables ;
- Des **décisions anticipées** sur les examens ;
- La **possibilité de fermeture** des établissements, écoles, services **lorsque les conditions de travail et de sécurité ne sont plus réunies** ;
- Un **plan pluriannuel de rénovation** thermique du bâti scolaire, doté de moyens à la hauteur des besoins.

Si la situation est suffisamment grave pour que les élèves et certaines catégories de personnels soient légitimement renvoyées chez eux, **alors elle se justifie pour toutes et tous. Nous conseillons aux personnels dans cette situation de faire valoir leur droit de retrait.**

Pour plus d'informations sur le danger grave & imminent, flashez le QR code.

